



Construire un récit

Entretien avec Dominique Noguères,
avocate spécialisée dans le droit des immigrés

Parmi les immigrés, vous vous occupez plus particulièrement des immigrés clandestins ?

Oui, leur situation s'est récemment aggravée. Les lois Pasqua ont jeté dans la précarité des personnes qui n'auraient pas dû s'y retrouver. Elles avaient des anciennetés de séjour importantes, étaient sur le point de se stabiliser... Elles aimeraient revenir à leur situation antérieure. Pour les primo-arrivants, c'est différent. Ils souffrent plus qu'avant ; notamment les célibataires, qui sont particulièrement touchés par les lois Chevènement. Ils n'ont souvent pas d'autre solution que d'entrer dans la clandestinité, où ils savent qu'ils trouveront du travail. Les grands secteurs (bâtiment, restauration, ménage, confection), c'est connu des autorités, embauchent des clandestins, qui représentent pour eux une main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. Le volant du travail clandestin fait partie de l'économie actuelle, cela ne fait aucun doute.

Mais quand les primo-arrivants sont placés dans une zone de rétention, sur quoi vous appuyez-vous pour les en sortir ?

On utilise des procédés techniques. On joue sur les erreurs de procédure, sur des délais non respectés... On arrive ainsi à remettre en liberté des gens dont on sait

parfaitement qu'ils deviendront des clandestins. Dans les zones d'attente, la solution est souvent la demande d'asile. On s'assure alors qu'ils sont bien traités, qu'ils disposent d'un interprète... Mais la vérité, on ne la connaît pas.

Vous ne vous servez jamais des récits que les demandeurs d'asile fournissent sur leur situation ?

Parfois, on y puise des éléments qui vont permettre de construire un récit ; parfois non, quand on sent que ce n'est pas crédible. On se dit : j'y vais, mon boulot, c'est de les sortir de là, et après, adienne que pourra. En revanche, on a tendance à croire les gens qui ont fui des pays en guerre, ce qui ne veut pas dire qu'ils rentrent dans les créneaux, très stricts, du statut de réfugié politique. Ce sont eux qui se retrouvent dans les zones d'attente ; ils viennent de pays où il n'y a pas forcément de filières de départ bien organisées. Dans d'autres pays, les informations sont données en amont. Les gens ne débarquent pas comme ça en France ou ailleurs. Ils n'arrivent pas sans savoir où ils vont, sans avoir une petite idée de ce qu'il faut faire. Les informations circulent très vite. On donne là-bas des « trucs » aux migrants pour se comporter dans telle ou telle situation. Les Maliens, par exemple, qui ont moins de problèmes politiques que d'autres, font sans arrêt la navette et ne se font pas prendre. Je ne sais pas comment ils font, mais ils y arrivent... Certains pays du Moyen-Orient ont incontestablement des filières : les gens savent par où il faut passer, comment il faut payer, comment ça se passe...

Mais ces récits « fournis » sont-ils d'une quelconque utilité pour la défense ?

Quel que soit le récit, on va s'en servir. On contacte Amnesty International pour en savoir un peu plus, mais on n'a pas les moyens de connaître la vérité. Ces gens ne vont pas forcément tout raconter au premier avocat qui débarque ! Néanmoins, on peut parvenir à établir un lien de confiance et reconstituer à peu près les faits. On le voit très bien avec les demandeurs d'asile. Il y a des choses qui ne passeront jamais dans leurs récits tant ils sont extravagants. On le leur dit, et on les aide à construire un récit crédible. Certaines histoires reviennent régulièrement, comme ces gens mis en prison et qui s'évadent : il y a toujours un gardien corrompu ou qui tourne le dos à un moment donné ! On leur dit d'être très prudent dans la manière de raconter cela. Alors ils comprennent et reviennent généralement à des récits plus conformes à la réalité. Mais d'autres s'embarquent dans des délires encore plus grands dont ils ne veulent absolument pas sortir.

C'est dans les filières que ces savoirs stratégiques circulent et qu'ils s'achètent ?

Oui, je pense. Prenez l'histoire du bateau kurde à Fréjus. J'y suis allée. Les réfugiés racontaient tous le même récit, tous ! Sauf deux Palestiniens, les seuls à n'avoir finalement pas obtenu de sauf-conduit. Je n'ai toujours pas compris pourquoi ! C'est inadmissible. J'imagine que le gouvernement n'a pas voulu céder sur cent pour cent des cas. Six mois plus tard, on apprenait que ces réfugiés n'étaient pas des Kurdes irakiens mais qu'ils venaient de Syrie, où la situation, si elle n'est pas facile, est loin

d'être la même. Il y avait bien une stratégie. S'ils disaient qu'ils venaient d'Irak, on ne pouvait pas les expulser. La Syrie, c'est un peu mieux que l'Irak, on pouvait les y renvoyer sans tollé.

On [les avocats] a tiqué sur certains détails. Par exemple, ils disaient qu'ils avaient pris le bateau à Istanbul. On se disait : « C'est quand même curieux que personne ne voit 800 personnes avec des femmes et des enfants sur le port d'Istanbul en train d'embarquer toutes en même temps ! » Mais, sur le coup, on n'a pas pensé à cela. On a d'abord vu le problème des femmes, des enfants, des nouveau-nés : il fallait trouver des solutions techniques. D'autant que leur situation avait quelque chose de révoltant. Ils avaient été mis derrière des grillages, on leur jetait du pain comme à des animaux... Cela a fait bouger la population sur place. En quarante-huit heures, ils ont obtenu un sauf-conduit et ont presque tous disparu : ils voulaient gagner l'Allemagne mais on les en a empêchés. Depuis la convention de Dublin, il faut présenter sa demande d'asile dans le premier pays de l'espace Schengen par lequel on est arrivé. Si ce n'est pas le cas, on vous y renvoie avec un sauf-conduit. C'est ce qui s'est passé pour ceux de Fréjus : on leur a donné un sauf-conduit pour faire leur demande en France, mais ils ne voulaient pas y rester. C'est le monde à l'envers ! C'est exactement ce qui se passe à Sangatte. On n'empêche pas les migrants d'arriver, mais on les empêche de partir.

Pouvez-vous préciser le contenu de la convention de Dublin ?

Quand quelqu'un fait une demande d'asile dans un pays de l'Union européenne, sa demande ne peut être examinée que dans ce pays ; il ne peut aller ailleurs tant que celui-ci n'a pas statué. Les Kurdes n'avaient aucune envie de rester en France : ils n'y ont pas de famille, les procédures y sont complexes. Mais ils ont tous un vague cousin en Angleterre ou en Allemagne. Ils ont essayé de gagner ces pays en passant par la Belgique ou ailleurs. Pour Sangatte, il y a des réseaux. D'après ce que nous avons compris, la plupart veulent aller en Angleterre, qui est une destination très courue car elle est une étape sur le chemin du Canada, pays demandeur de migrants, surtout dans certaines catégories professionnelles : médecins, professeurs... Le système canadien est un système « à points » : on attribue des points pour le nombre de langues parlées, les diplômes, la profession, etc. Si vous avez le nombre de points requis, vous êtes admis.

En Angleterre, le système est beaucoup plus communautariste qu'ici : un Pakistanais qui se retrouve dans la banlieue pakistanaise de Londres passe complètement inaperçu. Il est pris en charge par le système pakistanais. Il n'y a pas de contrôle des cartes d'identité. Les migrants peuvent travailler tout en demandant le droit d'asile, ils touchent un pécule, ils sont logés dans de bonnes conditions. Donc, pour eux, ce n'est pas intéressant de demander l'asile en France. Le problème, c'est qu'on les empêche de partir, à la demande des Anglais, qui subissent une pression interne pour s'aligner sur la législation de Schengen. Cette pression va très loin !

Eurotunnel, société privée, a investi des sommes importantes d'argent pour barricader son site : barbelés hérissés de lames de rasoir, buissons rasés, etc.

Et à Sangatte ?

À Sangatte, les récits bougeaient tout le temps. Le centre a accueilli jusqu'à 1 600 personnes, avec une durée de séjour moyenne de trois ou quatre semaines. Si ces personnes n'étaient pas effectivement passées de l'autre côté du *Channel*, leur nombre aurait atteint au moins 45 000 ! Il y avait là des familles complètes (grands-parents, parents, enfants). Maintenant [mai 2002], il n'y a plus d'enfants ni de femmes. Les réfugiés savent qu'on ne passe plus. Il n'y a plus à Sangatte que des hommes jeunes qui viennent faire les « têtes de pont » : celui qui arrive à gagner l'Angleterre fait ensuite venir sa famille directement grâce aux lois sur le regroupement familial. Ces hommes sont de plus en plus jeunes, de plus en plus costauds : pour prendre le bateau, il faut faire 7 kilomètres à pied, et passer par le tunnel est très dangereux, sans compter le voyage lui-même. Il y a aussi les récits des migrants appartenant aux classes élevées : ils ne peuvent plus exercer leur métier, mettre leurs enfants à l'école ; ils passent par d'autres circuits. Mais, pour les Kurdes, le récit est celui de la persécution, et c'est vraiment ça.

Est-ce que la vérité est importante ?

C'est important de les aider à reconstruire un récit : « Vous dites que vous avez été en car, puis en bateau, puis à pied. Vous aviez de l'argent ? Qui vous l'a donné ? »... Je me transforme en enquêteur. Je sais qu'il va leur falloir répondre à beaucoup de questions. Quelquefois, ils s'énervent : « Mais non, j'ai pris un bus, un bateau en passager clandestin ! » Je m'étonne : « Vous êtes resté cinq jours sur un bateau et personne ne vous a vu ? Comment êtes-vous monté à bord ? » Il arrive alors qu'ils modifient leurs récits. Par exemple, des Guinéens me racontaient un périple chaotique qui avait duré des mois. Je doutais de ce qu'ils me disaient. J'ai finalement appris qu'ils avaient séjourné et travaillé dans chacun des pays traversés. On a réajusté nos arguments. La grande majorité arrive avec des récits qui ne peuvent pas passer devant la Commission de recours.

Je n'arrive pas à déterminer la part de ce qu'ils ont réellement vécu et de ce qu'on leur a dit de dire. J'ai l'impression qu'ils s'inventent des scénarios auxquels ils finissent par croire au point d'être sûrs de les avoir vécus. Parfois, des gens quittent leur pays dans un état psychologique épouvantable, ils sont tellement atteints qu'ils s'enferment dans des récits dont ils ne peuvent plus sortir. Ceux qui partent de manière plus sereine et volontaire arrivent à mettre les pendules à l'heure, à s'approcher de la réalité. Les récits des Maliens ne sont pas les mêmes que les récits des Zaïrois ou des Sierra-Léonais. Ces deux derniers pays connaissent des guerres effroyables. Ceux qui les fuient ont vécu des choses abominables, ils arrivent dans des pays qu'ils ne connaissent pas, avec des récits qui ne sont pas crédibles ! Ils ne peuvent pas raconter l'horreur, alors ils se bloquent ou ils inventent n'importe

quoi. Il est possible qu'ils intègrent des récits d'autres migrants pour les imbriquer les uns dans les autres et se construire leur propre histoire, mais à tout moment celle-ci se démonte, notamment quand elle commence à circuler et qu'il y a répétition. Les Maliens font moins souvent état d'un péril quelconque. Ils sont considérés comme des migrants économiques. Aussi, peu d'entre eux demandent l'asile, ils savent que cela ne marche pas. Ils se débrouillent autrement.

Ils peuvent faire état d'une autre identité ? Se déclarer Sierra-Léonais, Libériens ?

Quelques Touaregs du Nord se sont dits en sécession, mais on ne prend pas leur récit en compte : j'ai vu des gens de la Commission sourire quand ils évoquent des vols de troupeaux pour justifier une demande d'asile. Pour eux, c'est vital, mais ce n'est pas considéré ici comme une atteinte grave. Il y a des décalages, on ne met pas les valeurs au même niveau. Il y a eu une période (dans les années 1990) où ils demandaient l'asile. Ils obtenaient alors un papier de l'OFPRA qui leur permettait de travailler pendant un an. Partant de là, ils avaient une carte de séjour. Elle se périmait, mais comme les employeurs sont peu vigilants, ils continuaient à travailler avec des cartes périmées, à recevoir des allocations, à cotiser. Ce n'est plus possible aujourd'hui (depuis la fin des années 1990) : pour avoir un papier de l'OFPRA, il faut être persécuté par les autorités de son pays ou prouver que celles-ci ne vous protègent pas. Dans de nombreux cas, les demandeurs d'asile viennent vraiment de pays dans lesquels leur sécurité est compromise. Mais, même alors, une demande d'asile est difficile à faire passer. Même les Algériens l'obtiennent rarement, car on considère que leurs problèmes ne sont pas dus au gouvernement.

Est-ce qu'au-delà de la misère et du chaos toujours invoqués, vous avez parfois senti dans certains groupes des ambitions, des rêves de se réaliser : ils ne sont rien chez eux et veulent devenir quelque chose ailleurs...

Dans l'ensemble, c'est plutôt l'inverse : ils étaient quelque chose chez eux et ils ne sont plus rien ici. Au début, ils perdent à partir. Ils veulent pouvoir donner plus à leurs enfants mais ce n'est pas une « ambition » au sens où vous l'entendez : « Je pars à l'aventure conquérir le monde. » Pour tous ceux que j'ai rencontrés, les départs ont été très pénibles. Ce ne sont pas des décisions faciles à prendre, elles sont lourdes de conséquences. Après, quand ils sont stabilisés, des ambitions peuvent naître, mais pas au début.

Est-ce que, en tant qu'avocate, vous pourriez défendre un client en expliquant que nous ne sommes pas en train « d'accueillir toute la misère du monde » mais que nous avons affaire à des gens qui représentent une richesse pour les pays d'accueil, des gens qui viennent avec des projets, etc. ?

Oui, bien sûr, je peux tenir ce discours. Mais il est très rarement entendu...

La misère et le chaos marchent mieux ? Plus que l'ambition et les projets professionnels ?

Ah oui ! On entend alors : « Mais qu'est ce qu'ils viennent faire ici ? Pourquoi sont-ils là ? On a aussi des problèmes chez nous ! »

Et même venir ici pour trouver des formations ?

Mais pour recevoir une formation, il faut être considéré comme un être humain « normal ». Et tant qu'ils n'ont pas de papiers, ces réfugiés ne sont pas des humains comme les autres. Je vais vous donner un exemple : un professeur d'université iranien voulait se rendre en Angleterre ; il a traversé la Turquie, l'Autriche, etc., en camion. Il arrive à Paris, où il cherche sans succès quelqu'un qui puisse le loger. Il part alors pour Calais et se fait prendre à la gare de la ville. Il est mis en rétention. Il demande en urgence l'asile, il sait que c'est tout de même une protection. On le garde cinq jours au terminal, juste à côté, puis, comme il n'y a plus de place, on l'envoie au centre de Sangatte, où il restera trois mois. Il fait quelques tentatives infructueuses pour passer en Angleterre, mais il n'a pas assez d'argent pour les passeurs. Sa demande d'asile est finalement rejetée par l'OFPRA. Il fait un recours. Au mois de novembre 2001, lors des grandes bagarres, il se fait prendre. Pour une demande d'asile en urgence, le recours n'est pas suspensif et les autorités veulent l'expulser. Condamné à trois mois de prison pour sa participation à la bagarre, il se retrouve à Fleury-Mérogis. À sa sortie de prison, on veut le renvoyer en Iran ; il oppose un refus d'embarquement. Il passe alors en correctionnel à Bobigny, et écope cette fois de six mois. Il repart à Fleury. Sa peine écoulee, comme il n'a plus de passeport, on le présente à l'ambassade d'Iran, d'où il est directement conduit à l'aéroport : nouveau refus d'embarquement. Il repasse en correctionnel à Bobigny. Le président, pour une fois pas inhumain, dit : « Bon, ça suffit comme ça, réglez vos histoires de papiers et revenez dans six mois. » Il le relâche.

Cet Iranien doit passer devant la Commission de recours dans quinze jours et en correctionnel au mois de février. C'est hallucinant ! Le problème est que son récit est difficilement recevable pour la Commission de recours car les craintes qu'il fait valoir sont anciennes. Ses problèmes politiques avec le gouvernement iranien remontent à longtemps, quand il était un militant clandestin. Il est devenu agriculteur parce qu'il ne pouvait plus exercer son métier d'enseignant, et il veut changer de vie. Je ne sais pas ce qui va se passer pour lui. [L'affaire s'est bien terminée : il a finalement obtenu son statut de réfugié.]

Propos recueillis par Éliane de Latour le 23 mai 2002